

RCS : ARRAS
Code greffe : 6201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 40514
Numéro SIREN : 498 985 456
Nom ou dénomination : GONCALVES INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2022 sous le numéro de dépôt 7603

«GONCALVES INVESTISSEMENTS»

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 640.000 €uros

Siège social :

7, Chemin des Camayeux

62172 BOUVIGNY-BOYEFFLES

R.C.S. : ARRAS 498.985.456

SIRET N° 498.985.456.00017

DECISION DU PRESIDENT

EN DATE DU 30 DECEMBRE 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le trente décembre, au siège social.

Monsieur José GONCALVES, agissant en qualité de Président de la société :

➤ Confirme dans leurs fonctions de membres du Comité de Direction :

- Madame Marina GONCALVES-BENINI demeurant à BOUVIGNY BOYEFFLES (Pas-de-Calais) - 7, Chemin des Camayeux
- Monsieur Alexandre VITSE demeurant à CARENCY (Pas-de-Calais) 4, Rue d'Ablain
- Monsieur Jérôme CARLU demeurant à DELETTES (Pas-de-Calais) 1 Bis, Rue des Cagnaux
- Monsieur Philippe TRAMOUILLE demeurant à DOUAI (Nord) 28, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

➤ Nomme en qualité de membres du Comité de Direction :

- Monsieur Jean-Philippe DECALF demeurant à VIMY (Pas-de-Calais), 43 Avenue du Canada
- Madame Elise GONÇALVES demeurant à BOUVIGNY BOYEFFLES (Pas-de-Calais), 7 Chemin des Camayeux
- Monsieur Gaëtan BURIEZ demeurant à GRENAY (Pas-de-Calais), 88 rue Vederines

Les membres nommés et/ou confirmés dans leurs fonctions ce jour par le Président, le sont pour une durée illimitée à compter de ce jour.

➤ Décide de fixer les jetons de présence ou complément de rémunération, si le bénéficiaire est salarié de la société, alloués aux membres du Comité de Direction à un montant brut de CENT €UROS (100 €) par séance et par membre présent.

Monsieur Jean-Philippe DECALF, Madame Elise GONCALVES et Monsieur Gaëtan BURIEZ, ont dès avant les présentes accepté les fonctions qui viennent de leur être conférées et déclaré n'être nullement empêchés de les exercer.

➤ Donne enfin tous pouvoirs au porteur d'une copie de la présente décision en vue d'effectuer toutes formalités légales de publicité.

Le Commissaire aux Comptes sera informé des décisions prises ce jour.

§§ §

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

LE PRESIDENT :
Monsieur José GONCALVES

